1805 - 1894

Les grandes dates d'une protection sociale originale

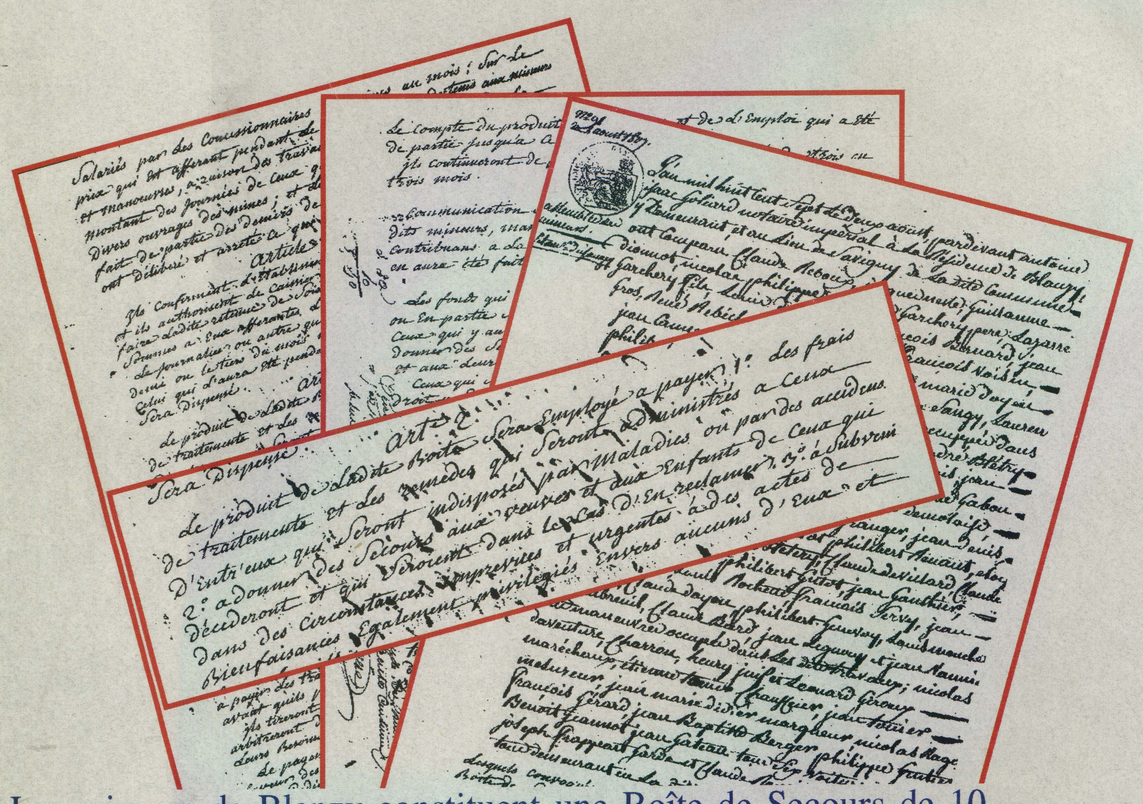

Les mineurs de Blanzy constituent une Boîte de Secours de 10 nivôse an XIV (31 décembre 1805) afin d'assurer à ses membres la gratuité des frais de traitement et de remèdes pour les maladies et les accidents, et des secours aux veuves et aux orphelins. Mais il faut attendre le 2 août 1807 pour que ses statuts soient enregistrés devant notaire.

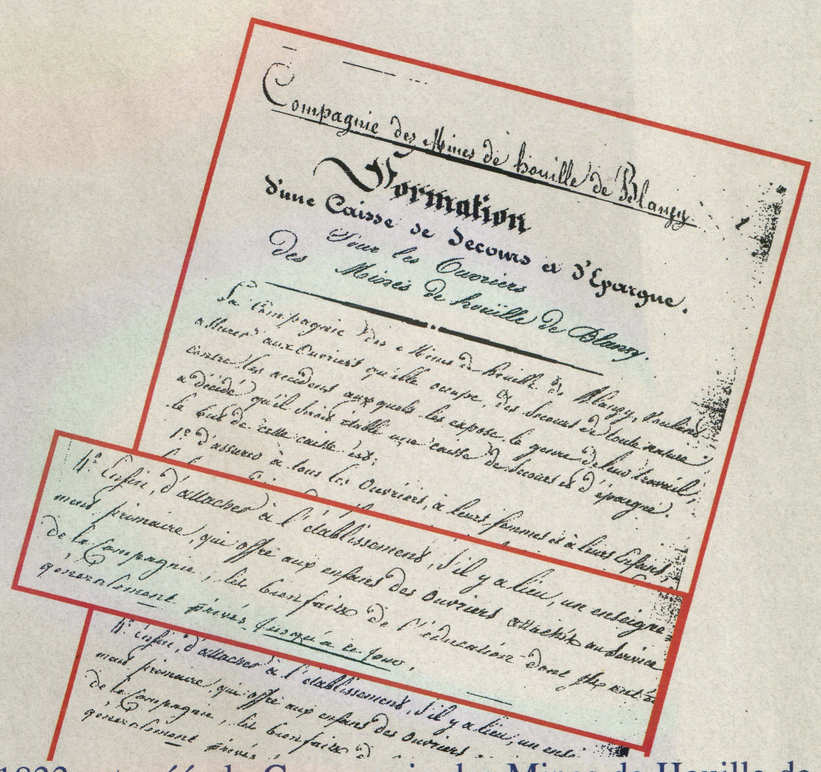

Le 5 avril 1833 est créée la Compagnie des Mines de Houille de Blanzy, J. Chagot, E. de Bassano et Cie. Dès le 1er février 1834 est formée la "Caisse de Secours et d'Epargne pour les ouvriers des Mines de houille de Blanzy".

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

DES EMPLOYES ET OUVRIERS DE LA COMPAGNIE DES MINES DE BLANZY

En 1868, voulant être agréée par les Pouvoirs Publics, la Caisse de Secours modifie ses statuts et devient la "Société de Secours Mutuels des ouvriers et employés de la Compagnie des Mines de Blanzy".

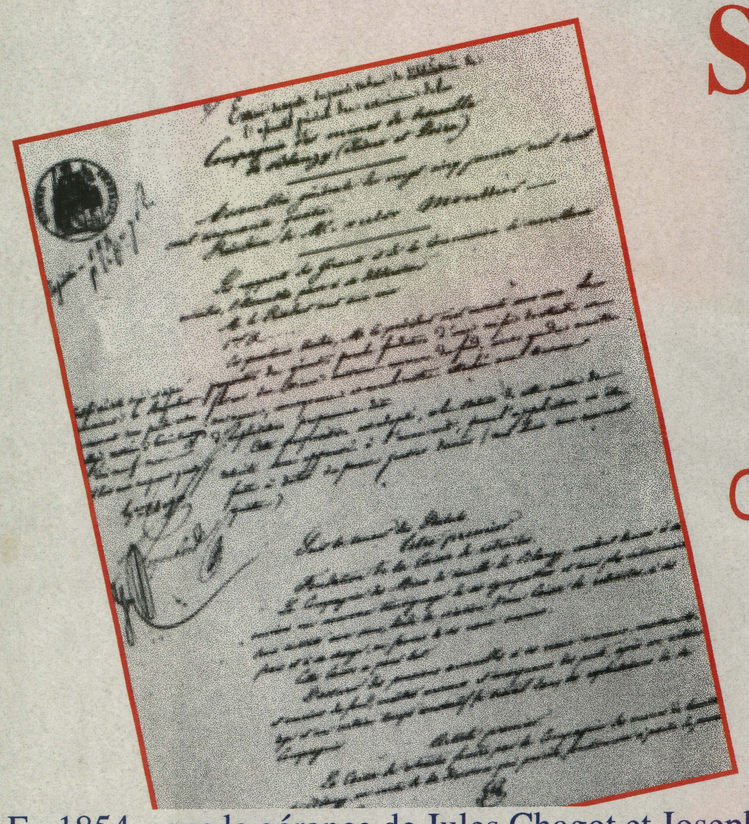

En 1854, sous la gérance de Jules Chagot et Joseph-Marie Perret-Morin, la Compagnie décide la création, à sa charge, d'une Caisse de Retraite pour ses vieux ouvriers mineurs de fond.

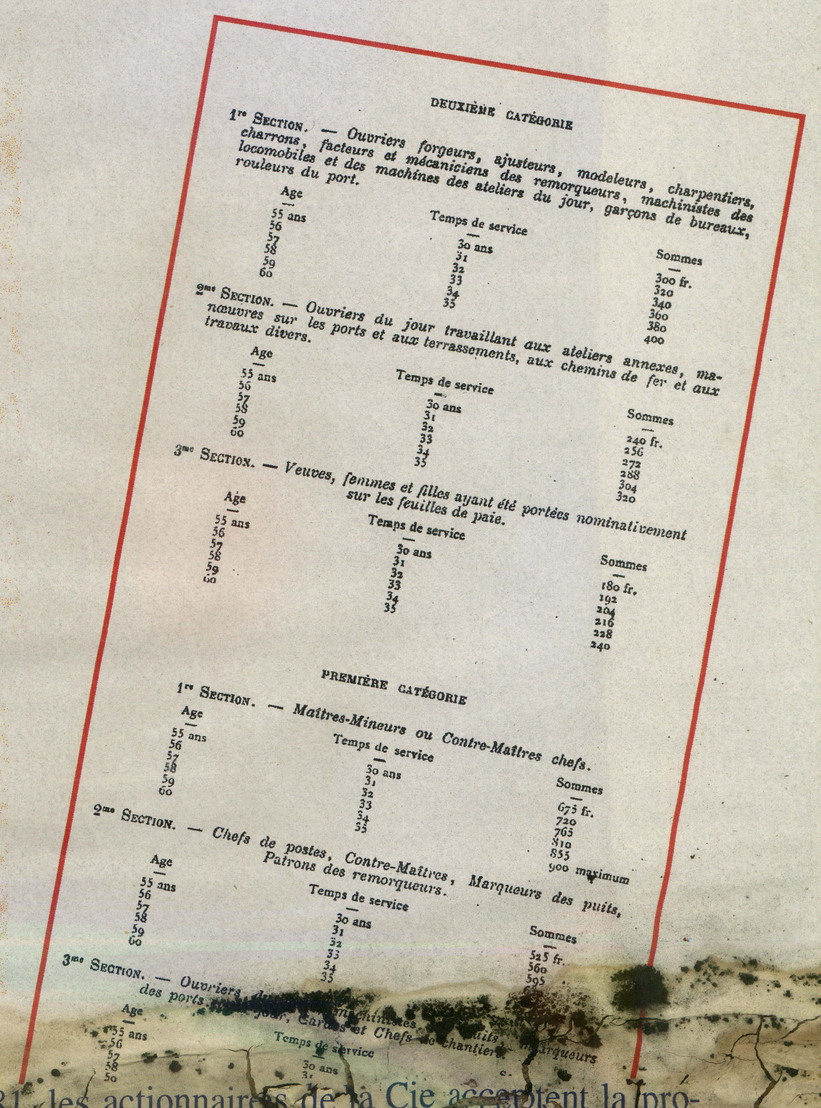

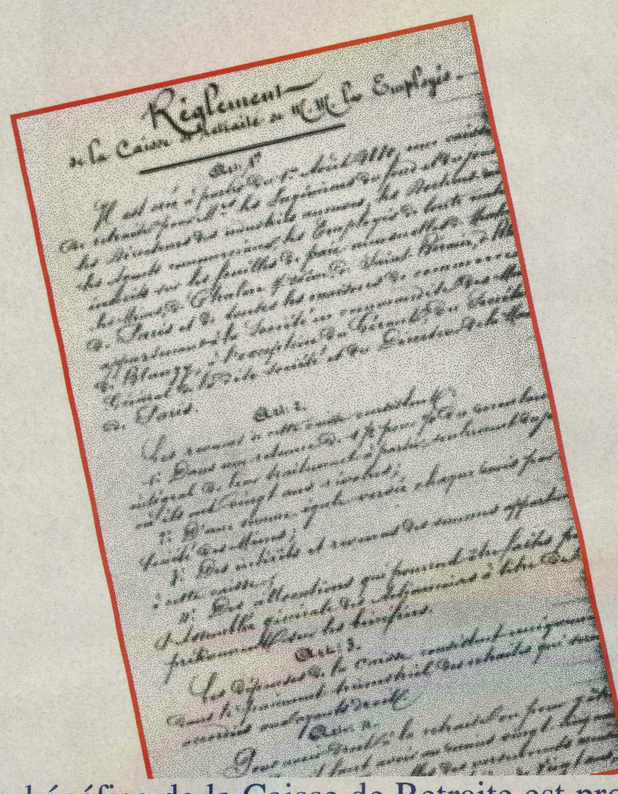

Le bénéfice de la Caisse de Retraite est progressivement étendu, au début des années 1880, à l'ensemble du personnel de la Compagnie. Le 1er août 1880 est créée la "Caisse de Retraite des Ingénieurs, Docteurs-Médecins et autres Employés" alimentée, à parité, par la Compagnie et les futurs ayant-droit de cette caisse.

Le 28 novembre 1881, les actionnaires de la Cie acceptent la proposition du gérant, Léonce Chagot, d'étendre le bénéfice de la Caisse de Retraite créée en 1854 à tous les ouvriers sans exception. Un règlement du 10 décembre 1881 et un arrêté du 31 décembre 1881 en fixent les modalités.